

La lettre d'ici & d'ailleurs

ÉDITO

Va vers le Pays que je te montrerai

Abraham, notre père dans la foi, est comme l'icône de tous les exilés : il s'est mis en route pour répondre à un appel irrésistible de quitter son pays pour aller vers la Vie, là où Dieu lui faisait signe d'aller. Être en exil, c'est le destin de tous ceux qui ont pris, comme Abraham, le risque de se mettre en route sans savoir où ils allaient. Être en exil, c'est être loin de chez soi, contraint au déracinement, à un déplacement vers un ailleurs loin de son pays d'origine. Prendre soin des exilés, c'est la vocation de tous ceux qui refusent de s'enfermer dans l'entre-soi et qui aspirent à goûter à l'universel, en restant disponibles aux appels de détresse, par l'hospitalité, l'accueil et l'entraide sans frontières.

Cette *lettre d'ici et d'ailleurs* se place dans la continuité de celle réalisée par l'association Sichem jusqu'en 2015. Désormais réalisée par le service diocésain de la solidarité et l'Enseignement catholique du Var, elle est une belle illustration d'une diaconie de l'espérance, rendue possible grâce au projet éducatif du Cours Fénélon. Merci à ses artisans.

La mondialisation, les crises économiques, les guerres, le changement de climat font grandir le nombre des exilés. Puisse l'Enfant de la crèche de Bethléem et le temps de Noël nous garder dans la joie du partage et nous redonner la force d'aimer.

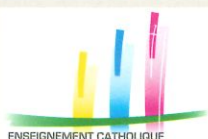
Gilles Rebèche
Délégué diocésain à la solidarité

COMITÉ DE RÉDACTION

Véronique Bénard • Laurence Béraud-Schmitt
Jacques Bertolino • Anne Nonès-Leduc
Gilles Rebèche • Sébastien Resch
Emmanuel Tilmont



DIACONIE
EGLISE CATHOLIQUE DU VAR



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE



Exil & Humanisme



sert de petite structure de dépannage pour déboutés ou mineurs.

Qu'attendez-vous de nous ?

Que vous rejoigniez notre association pour nous aider avec vos différents talents. Tout est envisageable et dépend de l'expérience et du désir de chacun. Les choses se mettent en place dans la rencontre et dans la découverte d'un intérêt commun. Tout peut s'envisager (aide ponctuelle, rencontres régulières sous forme d'échanges, d'accueil dans la famille pour un repas, sortie, week-end...). L'avenir de la société dépendant des nouvelles générations, les jeunes sont bien sûr plus que bienvenus au sein de notre association, étant particulièrement concernés ! Les jeunes étrangers ont la même soif de rencontre et de partage que tous les adolescents : des échanges entre eux ne pourront que créer un vivier d'idées et de créations. À partir de là, différentes propositions plus concrètes pourront suivre, que nous aiderons à concrétiser.

Tout apport financier, même minime, est bien sûr d'une grande aide pour pouvoir louer d'autres appartements. Nous sommes aussi à la recherche de contacts, avec des agences immobilières ou des particuliers sensibilisés par notre action. Nous recherchons également des personnes pour nous aider dans le milieu de la formation : l'accès aux différentes formations professionnelles pour jeunes adultes (ou aux lycées professionnels pour les plus jeunes) étant souvent semé de démarches qui peuvent vite relever du domaine de l'inaccessible pour des non-initiés.

Pourquoi créer cette association ?

Médecin, j'ai toujours été touchée par la détresse humaine. J'ai travaillé à « Médecins du Monde » au début de ma carrière, d'abord à l'étranger puis à Paris auprès des sidéens et des gens de la rue. Très affectée par le contexte sociétal actuel et révoltée par la « déshumanisation » des politiques mises en œuvre, j'ai eu envie de m'investir pour aider les personnes exilées. J'ai d'abord travaillé à l'UDV pendant un an comme chargée de mission étranger et j'y ai pris la mesure des besoins. L'idée de créer cette association m'a très vite tentée et Gilles Rebèche et Martine Finale m'ont accompagnée dans ce projet. C'est ainsi qu'*Exil & Humanisme* est née.

Quels moyens sont mis en place ?

Notre objectif est d'aider les demandeurs d'asile à se loger car ils reçoivent une aide insuffisante de l'État. Nous leur proposons ainsi de se regrouper et nous louons pour eux un appartement que nous leur sous-louons. L'association se charge des frais annexes mais ce sont eux qui payent le loyer avec leur allocation de demandeur d'asile. À ce jour, nous logeons six personnes dans trois appartements du centre-ville. Par ailleurs un local à Saint-Jean du Var nous

Fabienne Mainardi

Exil

C'est le titre de la pièce en répétition au Kaïré¹, avec la troupe du théâtre de la Gargouille. Sur un texte de Laurent Gaudé (Daral Shaga-2014), « L'exil » nous conte l'histoire d'un père et de sa fille, obligés de quitter leur pays. Mise en scène par Véronique Martin, Farah joue le rôle de la jeune fille. Rencontre...

C'est par un après-midi venteux que Farah Fadooli nous accueille dans les locaux du Kaïré. Nous traversons l'atelier d'arts plastiques de la Gribouille et nous installons dans la salle de spectacle, au pied de la scène.

La France terre d'accueil

Farah commence par conter son histoire personnelle: irakienne, chrétienne et réfugiée politique, elle a dû quitter Bagdad en 2009. Son pays, l'Irak, est tombé dans « elfaoua » -le chaos-, suite à la mort du président Saddam Hussein. Sa famille est menacée et leur maison est saccagée et pillée. Ne se sentant ni soutenue ni protégée par la police, n'osant pas demander de l'aide du fait de leur religion chrétienne, la famille de Farah est accueillie durant deux ans par le curé de Zayouna qui les héberge dans son église. La situation des Chrétiens empirant, le père de Farah décide d'emmener toute la famille en France. Prétextant un mariage en Jordanie pour pouvoir passer la douane, ils parviennent ainsi à quitter le pays. « *Le ventre serré et le cœur empli de tristesse* », Farah sait qu'elle ne reverra plus Bagdad...

Les clowns

1. Kaïré est une association spécialisée dans l'accès à la culture pour tous, et particulièrement des personnes en précarité, dans un souci de mixité sociale. www.kaire.fr

2. CADA: Centre d'accueil de demandeurs d'asile.

3. Les Nez'vangiles est une troupe créée en 2010 par la Fraternité Saint-Laurent. Elle compte une dizaine de clowns.

4. var.secoures-catholique.org/Etre-en-marche



pour retrouver le sourire

Accueillie dans un premier temps avec quatre autres familles irakiennes dans un foyer du CADA² de Créteil, Farah pose, par la suite, sa valise à la Maison des Frères du Beausset. Durant l'été, elle y rencontre des clowns venus faire rire des enfants en situation de handicap. Martine Dété, membre de la fraternité Saint-Laurent, lui propose alors d'intégrer la troupe des « Nez'vangiles »³.



C'est en acceptant de faire le clown que Farah retrouve le sourire et chasse la tristesse qui l'habite depuis son départ: « *En Irak, on était toujours tristes. On ne peut pas faire de théâtre ni de musique* ».

L'expérience théâtrale, salutaire pour Farah, se poursuivra par la rencontre

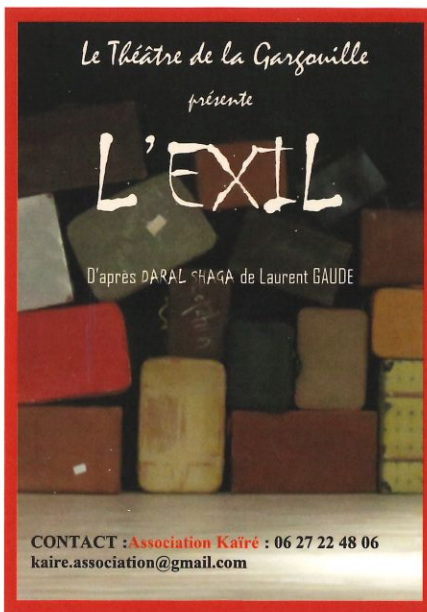
avec Véronique Martin, metteuse en scène et comédienne, qui lui propose de travailler sur le spectacle « Exil », notamment à la traduction en arabe du texte de Laurent Gaudé.

Le théâtre pour le débat

« L'exil » associe le texte poétique de Laurent Gaudé avec les témoignages de migrants à Calais et des extraits vidéos de témoignages issus du livret « *Être en marche* » (Journal de l'exposition « *En marche les miséricordieux* »⁴). Une quinzaine de comédiens et de clowns répètent ainsi depuis plusieurs mois. Le père est joué par Mohammed, algérien régularisé en France, qui a vécu cette situation d'exil. Farah joue sa fille. Les parties dialoguées le sont en langue arabe. « Exil » sera jouée au Cours Fénelon le 16 janvier 2018 pour la session des APS (Animatrices en pastorale scolaire) du réseau des établissements maristes de France.

Rencontre

Véronique Martin cherche d'autres lieux pour faire porter cette parole d'exilés et de frères en humanité, « des espaces où cela fait débat, où les gens ne sont pas forcément convaincus ».



Notre entretien s'achève sur le sourire de Farah et sur le sentiment d'un partage en « humanitude » que le texte de Laurent Gaudé met si bien en valeur :

*Toi, moi,
Et des milliers d'autres,
Nous partons,
En pleine nuit...
Le ciel est vaste.
Nous partons,
Toi, moi,
Et des milliers d'autres,
Aimantés par les lumières,
Sans fatigue,
Concentrés sur l'idée qu'il est des terres,
Là-bas,
Où l'on ne souffre pas.*

V.B. et E.T.

C'est un jeudi, en octobre. Des lycéens rencontrent de jeunes migrants, dont s'occupe le frère Jean-Matthieu.



Ces migrants sont tous mineurs isolés, tous africains. Chacun d'entre eux est venu avec une histoire différente. Chacun cache des douleurs importantes et, cependant, tous sont extraordinairement joyeux au milieu des lycéens.

Assez vite, plusieurs groupes se forment, réunissant les musiciens, les footballeurs ou encore les « papoteurs »... Cela permet de se connaître par le biais d'une passion ou d'un loisir partagé. Nous oublions nos différences; nous sommes juste des jeunes partageant un moment formidable de vie...



« Cette rencontre avec ces jeunes nous a permis de nous rendre compte d'une réalité qui nous échappe et de la vie merveilleuse que nous avons. Durant quelques heures, nous avons pu partager un moment convivial avec des jeunes venus d'ailleurs. »

Des lycéens toulonnais

Comment demander l'asile en France ?

Les mineurs isolés étrangers (Mineurs Non Accompagnés) sont des jeunes qui arrivent en France sans parents ni adulte titulaire de l'autorité parentale. En vertu de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et du Code de l'action sociale et des familles, ils ont les mêmes droits qu'un enfant français en danger et sont donc pris en charge dans le cadre du dispositif français de la protection de l'enfance.

Quand un MNA arrive en France, il est dirigé vers un PAS (Premier Accueil Social) qui contacte l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance). L'ASE accueille ces jeunes pour une durée provisoire de quelques semaines, le temps d'évaluer leur situation; c'est ce qu'on appelle la mise à l'abri. L'objectif de cette mise à l'abri est d'établir s'ils sont effectivement mineurs (rares sont ceux qui disposent de papiers d'identité) afin de pouvoir décider de leur prise en charge. Le MNA est alors soumis à une procédure spécifique au sein de laquelle il doit prouver la véracité de sa minorité et de son isolement familial, procédure associant une évaluation sociale menée au cours d'un ou plusieurs entretiens, à une expertise médico-légale clinique et radiologique par tests osseux.

Les jeunes pris en charge par l'ASE sont hébergés jusqu'à leur majorité dans des centres ou à l'hôtel. Ils ont droit à la couverture maladie universelle (CMU) qui offre un meilleur accès aux soins que l'aide médicale d'État (AME) accordée aux étrangers en situation irrégulière. Les moins de 16 ans peuvent s'inscrire à l'école.

- 1 Une fois arrivé en France, **le demandeur d'asile doit se rendre dans une PADA** (Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile), gérée par des associations. Le rôle de la PADA est de l'informer sur le droit d'asile.
- 2 Lors du rendez-vous à la PADA, un agent aidera le demandeur d'asile à rassembler **les documents nécessaires à la demande d'asile**.
 - L'agent de la PADA lui posera des questions sur son état civil, son voyage pour arriver en France.
 - Il l'aidera à remplir un formulaire d'enregistrement de demande d'asile pour l'envoyer à la Préfecture.
 - Il prendra rendez-vous dans les jours suivants pour le demandeur d'asile au GUDA (Guichet Unique pour Demandeur d'Asile) et lui remettra une convocation avec la date et l'heure de cet entretien.
- 3 Le GUDA est le lieu où **le demandeur d'asile rencontrera un agent de la Préfecture et un agent de l'OFII** (Office Français de l'Intégration et de l'Immigration).
 - C'est au GUDA que l'on prendra les empreintes du demandeur d'asile pour vérifier si c'est un « dubliné » (migrant déjà passé dans un pays européen où on a pris ses empreintes. Selon les accords de Dublin, le demandeur d'asile doit retourner demander l'asile dans ce pays).
 - C'est au GUDA que l'OFII informera le demandeur d'asile de ses droits, lui fera une proposition d'hébergement et l'informerá sur l'allocation à laquelle il a droit (ADA): 330€/mois si le demandeur d'asile n'est pas logé et 204€ s'il a une place en CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) ou CAO (Centre d'Accueil et d'Orientation).
 - C'est au GUDA que le demandeur d'asile remplit une demande d'asile pour l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), via un formulaire spécifique.

À l'issue de cet entretien, deux documents sont remis au demandeur d'asile: l'un pour prouver que sa demande d'asile est en cours de traitement par l'OFPRA, l'autre pour lui permettre de rester légalement sur le territoire français en attendant l'examen de sa demande.
- 4 Le dossier du demandeur d'asile est **transmis à l'OFPRA dans les 21 jours**.
- 5 **Le demandeur d'asile reçoit un rendez-vous à l'OFPRA.**

Le demandeur d'asile passe un entretien individuel avec un officier de protection, en présence d'un interprète. Cet entretien est capital. Il doit convaincre cet agent qu'il a besoin d'une protection internationale. Il est essentiel de préparer cet entretien avec l'aide d'une association.
- 6 **L'OFPRA prend une décision** et la notifie par écrit au demandeur d'asile.
 - Si la réponse est positive, le demandeur d'asile obtient soit le statut de réfugié (carte de séjour valable 10 ans). soit la protection subsidiaire (carte de séjour valable 1 an, renouvelable).
 - Si la réponse est négative, le demandeur d'asile reçoit une obligation de quitter le territoire français (OQTF) dans les 30 jours. Il peut déposer un recours devant la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile).